Amélioration de l'efficacité de l'aide communautaire

1995/2149(INI) - 26/11/1997

En adoptant le rapport de M. Charles GOERENS (ELDR, L), la commission demande à l'UE de ne pas se disperser dans une multitude d'actions ponctuelles mais d'intégrer ses projets dans une approche sectorielle et de les concevoir en termes de mesures d'appui plutôt que comme des objectifs en eux-mêmes. Elle invite l'UE à veiller à la rentabilité économique et sociale, à la viabilité et à la pertinence des interventions. Elle demande que soient associés aux programmes, non seulement les donateurs et les gouvernements bénéficiaires, mais également les bénéficiaires immédiats sur le terrain et les ONG. La commission du développement et de la coopération invite la Commission exécutive à créer une unité centrale qui assume la responsabilité de l'évaluation des programmes d'aide au développement, y compris ECHO, MEDA, PHARE et TACIS. Elle demande à la Commission de traiter et de gérer administrativement les projets de coopération présentés par les ONG et non de les confier à des organismes indépendants. En ce qui concerne l'aide au développement, elle souhaite que l'on sépare le processus de décision des tâches de gestion technique des projets et que l'on centralise ces dernières dans un service commun de gestion de l'aide communautaire aux pays tiers. Enfin, elle propose que le PE se dote de sa propre instance d'analyse et d'évaluation de l'aide au développement.